

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt février, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE
Pouvoirs : Guillaume WIENER à Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Hugues CANTEL à Pierre BIBET, Françoise ROUTIER à Chantal HERVIEU, Thérèse FICHET à Sara FERAUD, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Sébastien LERAT, François VANFLETEREN à Claire PITETTE
Absents : Justine PIQUOT, Valérie DIOT
Date de la convocation : 14 février 2024
Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

Exposé des motifs :

La Ville de Bernay est, depuis 2020, signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, d'une Convention Territoriale Globale (CTG), convention-cadre politique et stratégique permettant de mobiliser l'ensemble des moyens de la CAF, à destination des familles, de la petite enfance, enfance, jeunesse et plus vulnérables.

Cette première contractualisation a permis également le lancement de la démarche du Projet Educatif et Social Local (PESL), véritable projet de territoire mettant en perspectives les enjeux en termes d'accompagnement des familles et les actions à développer.

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et la Ville. Elle optimise l'utilisation des ressources sur le territoire et aborde les publics visés dans une dynamique plus globale, intégrant notamment, un axe éducatif mais aussi social.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions. Cette nouvelle convention intègre dorénavant un nouveau signataire, l'Education Nationale.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, trois grandes priorités sont données :

- Le soutien aux familles et à la parentalité
- La jeunesse
- L'inclusion

Au regard des divers travaux menés dans le cadre du PESL, associés au diagnostic du territoire, trois grands enjeux se dégagent :

- Proposer une offre de soins pour tous et une prise en compte des plus vulnérables
- Permettre à la jeunesse d'envisager sereinement l'avenir à Bernay, et ce, depuis sa naissance
- Permettre à chaque Bernayen de prendre part à la vie locale et citoyenne en proposant un parcours éducatif de qualité, diversifié et ce, dans et en dehors des temps scolaires.

Il est proposé au membres du Conseil Municipal de valider la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure et l'Education Nationale, ci-annexée.

Délibération :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;
Vu La délibération du conseil d'administration de la CAF de l'Eure en date du 10 décembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DE VALIDER la Convention Territoriale Globale présentée en annexe

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention et tout autre document s'y référent.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 21/02/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

